REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

COMMUNIQUE N°0003-2025CNDH-P

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est fortement préoccupée par des allégations de violations ou d'abus des droits de l'Homme contre les populations civiles, dont les plus récentes ont été enregistrées :

- en début janvier près de Dioura, Région de Mopti, où au moins dix personnes ont perdu la vie ;
- le 11 mars 2025 entre Songobia et Parou, dans le Cercle de Bankass, Région de Bandiagara, où des passagers d'un car ont été enlevés par des groupes armés non identifiés ;
- le 15 mars, l'enlèvement du Maire de Dangol Boré, dans le Cercle de Douentza, Région de Douentza par des hommes armés non identifiés ;
- le 18 mars l'assassinat d'un leader communautaire, responsable d'un marché de bétail à Bamako.

L'Institution nationale des droits de l'Homme s'incline devant la mémoire des personnes décédées et souhaite le retour des personnes enlevées en bonne santé.

Face à ces attaques odieuses dirigées contre les populations civiles, et sur le fondement, notamment de la Constitution du 22 juillet 2023, du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les 4 Conventions de Genève de 1949 relatives au Droit international humanitaire et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la CNDH :

- condamne avec la dernière rigueur ces attaques barbares et ignobles ;
- rappelle à l'Etat sa responsabilité première de protéger les populations et leurs biens, notamment sur les axes routiers en vue de mieux garantir la liberté d'aller et de venir sur l'ensemble du territoire national ;
- recommande au Gouvernement de poursuivre le renforcement des mesures de défense et de sécurité ;
- invite les autorités à rechercher, identifier et traduire en justice les auteurs, commanditaires et complices de ces abus et/ ou violations graves des droits humains et du droit international humanitaire ;

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000

- réitère son soutien aux Forces Armées Maliennes (FAMa) dans leur lutte contre les groupes terroristes, en conformité avec les droits de l'Homme et le droit international humanitaire ;
- invite les populations à plus de collaboration avec les FAMa.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Bamako, le 18 mars 2025
Le Président

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
BP: 2170 Tél: 20 29 70 21 Bko - Mali
République du Mali
Un Peuple Un But Une Foi
LE PRÉSIDENT

Professeur Alkadri DIARRA
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000